



Amandes du nouveau propriétaire de notre ancienne auto

Par **Lolo9321**, le **05/06/2019** à **15:24**

Bonjour
En 2014 la voiture de mon mari est tombée en panne on l'a fait révoquer dans un garage renault qui devait nous envoyer les papiers de cession car elle était bonne pour la casse hors il ne l'a jamais fait au jour d'aujourd'hui il ont revendu le véhicule le soucis c'est qu'il n'y a toujours que le propriétaire à gérer son véhicule n'importe où et roule trop vite seulement les amendes arrivées chez nous il y en a pour plus de 800 euros et maigres avoir écrit au service des amendes à tous on a jamais eu de réponse et maintenant on nous oblige à payer
Ma question est la suivante :
Que pouvons-nous faire ?
Somme-nous obligés de payer malgré qu'on n'a plus la voiture depuis 2014 ?
Merci de nous dire comment faire car sans emploi tous les deux et avec des enfants à charge et un véhicule à réparer on ne s'en sortira pas merci

Par **Lag0**, le **05/06/2019** à **18:40**

Bonjour,
D'après votre récit, ce véhicule est toujours votre propriété puisque vous n'avez jamais rempli de certificat de cession. Il est toujours enregistré à votre nom...
Le "nouveau propriétaire" ne peut donc pas faire faire la carte grise à son nom.
Seule solution, arriver à savoir qui il est et faire avec lui les papiers de vente...